

**Raymond Gravel**

Nombreux sont ceux et celles qui auraient voulu que le docteur Turcotte soit condamné à vie pour le crime odieux dont il s'est rendu coupable mais non responsable, selon le verdict rendu par sept femmes et quatre hommes qui faisaient partie du jury. Je ne voulais pas écrire sur ce sujet, ayant été mêlé de près à cet événement tragique lors des funérailles des deux enfants et après avoir rencontré Guy Turcotte lui-même dans les jours qui ont suivi le drame. Mais, en écoutant les commentaires des uns et en lisant les réflexions des autres, je voudrais simplement nous inviter tous à la modération dans nos jugements et au respect des membres du jury qui avaient à juger cette affaire.

Je peux comprendre les réactions spontanées des gens qui crient vengeance lorsque des enfants sont assassinés par leur père qui avait la responsabilité de les protéger, de les éduquer et de les rendre à majorité. Par ailleurs, le fait d'être choqué par la décision du jury, bouleversé et même traumatisé par l'horreur du crime, ça ne nous donne pas le droit de dire n'importe quoi. Guy Turcotte n'a pas été acquitté et il ne demeure pas impuni pour le crime qu'il a commis. En quoi, une sentence à vie serait-elle plus juste, sinon que pour assouvir notre instinct de vengeance?

J'ai rencontré le docteur Turcotte, une semaine après le drame. Sa souffrance était telle que j'ai même éprouvé de la compassion pour lui. Cet homme a tout perdu : sa famille, ses enfants, sa profession, son statut social, son intégrité, sa dignité. Y'a-t-il pire punition pour un être humain? Je n'ai pas à dévoiler ce qu'il m'a dit, mais je suis persuadé que cet individu n'est pas un assassin, mais un homme profondément blessé et troublé, qui ne peut être tenu responsable du geste épouvantable qu'il a posé en poignardant les deux êtres qu'il aimait par-dessus tout, ses enfants.

Quand Mathieu Bock-Côté écrit dans la Presse du 7 juillet, que justice n'a pas été rendu, que le jury a manifestement erré au point de décrédibiliser

le système de justice et que le verdict nous fait oublier le mal que Turcotte a commis, c'est à se demander si monsieur Bock-Côté a compris le jugement. En quoi ce verdict fait-il l'économie d'une réflexion sur le bien et le mal? Au contraire, ce procès très médiatisé a permis à la société québécoise tout entière, de réfléchir, non seulement sur la notion du bien et du mal, mais aussi sur la détresse humaine qui peut pousser un père de famille à détruire sa vie et celle des autres. Et Dieu sait que le docteur Turcotte n'est pas le seul.

Personnellement, je crois qu'il s'agit là d'un jugement équilibré, rendu par un jury responsable et dirigé par un juge dont la compétence est manifeste. Et comme le dit bien André Pratte dans son éditorial du 7 juillet : « La justice des hommes n'est pas parfaite. Cependant, une chose est sûre : la loi d'aujourd'hui est beaucoup plus juste que celle d'autrefois ». Laissons donc à la famille éprouvée par cet horrible drame, un temps de guérison et au docteur Turcotte la possibilité d'une réhabilitation.

Raymond Gravel ptre  
Diocèse de Joliette  
Animateur spirituel des pompiers et des policiers.